



**EPREUVE: Rallye de la Principauté**  
**VISA ASAF N°: 016**  
**DATE: 11 et 12 mai 2019**  
**ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE**  
**N° D'ENTREPRISE: 409 339 901**

**ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :**  
« Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Allieur

REMARQUE : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

**REGLEMENT PARTICULIER**

**I TIMING (Dates et Heures)**

Jeudi 28 mars 2019	Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
<b>Lundi 01 avril 2019</b>	<b>Date de début des engagements (voir Art. 3.3.9 du RSG)</b>
<b>Vendredi 16 avril 2019</b>	<b>Fin de la période des engagements assurés pour les «engagés prioritaires » (art 5 du RPR)</b>
<b>Mercredi 08 mai 2019</b>	<b>20h00 Clôture des inscriptions à droits simples</b>
Jeudi 09 mai 2019	20h00 Attribution des numéros
	21h30 Affichage de la liste des engagés
Samedi 11 mai 2019	10h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des titres de participations, distribution du road-book et des documents « assistance ».
	10H30 Début des reconnaissances
	12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
	14h00 Ouverture des VT
	14h00 Fermeture du contrôle administratif
	18h30 Fin absolue des reconnaissances
	19h00 Clôture des VT
	19h00 Fermeture du secrétariat
Dimanche 12 mai 2019	7h00 Réouverture secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
	7h30 Fermeture des VA et VT complémentaires
	7h50 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	8h00 Ouverture du parc fermé de départ
	8h30 Départ de la première voiture PH pour la 1 <sup>ère</sup> boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 <sup>ère</sup> voiture div 1-2-3-4
	11h25 Départ de la première voiture PH pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 <sup>ère</sup> voiture div 1-2-3-4
	14h15 Départ de la première voiture PH pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 <sup>ère</sup> voiture div 1-2-3-4
	17h00 Départ de la première voiture PH pour la 4 <sup>ème</sup> boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 <sup>ère</sup> voiture div 1-2-3-4
	18H38 Arrivée de la première voiture PH
	30' Après la rentrée de la dernière voiture au Parc Fermé
	Affichage OFFICIEUX des résultats
	30' Affichage OFFICIEL des résultats
	30' Proclamation des résultats (Maximum à 22h30)

## II ORGANISATION

### Art. 1 - Organisation

L'ASBL ECURIE CHAWRESSE organise, les 11 et 12 mai 2019, le Rallye de la Principauté, la 1<sup>ère</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- Directeur de course :	SENY Guy	Lic ASAF n° LG524
- Directeur de course adjoint :	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° LG534
- Directeur de course adjoint :	DEMAIN Marc	Lic ASAF n° LG404
- Directeur de sécurité :	TROQUAY Georges	Lic ASAF n° LG651
- Directeur de la sécurité adjoint :	LEPAILY Daniel	Lic ASAF n° LG533
- Directeur de la sécurité adjoint :	VERJUS Charles	Lic ASAF n° LG528
- Secrétaire du meeting :	ROYEN Magali	Lic ASAF n° LG520
- Trésorière du meeting :	MAERVOET Nathalie	Lic ASAF n° LG529

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- <b>Collège des Commissaires Sportifs</b>		
Président :	JENET Michel	Lic n° BT112
Membres	DEVILLET Johnny	Lic n° LX707
	SAVARY Remy	Lic n° NA954
- <b>Collège des Commissaires Techniques</b>		
Président :	SAINT-REMY Guy	Lic n° LG406
Membres	FRANKENNE Jacques	Lic n° LG456
	LEMMENS Alain	Lic n° LG461
	NEZER Patrick	Lic n° LG460
	MONBALLIN Didier	Lic n° LG451
Secrétaires	PHILIPPENS Esmeralda	Lic n° LG458
	FRANKENNE Jennifer	Lic n° LG459
- <b>Inspecteur "Sécurité "-Homologation</b>		
	BRASSEUR Joel	Lic ASAF n°LG519
- <b>Observateur CSAP</b>		
	CHARLIER Thierry	Lic ASAF n° LG413

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents :	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n° LG409
	BECKERS Hubert	Lic ASAF n° LG657
- Responsable E.C.1 :	DEMARTEAU René	Lic ASAF n° NA801
- Chef de Sécurité E.C.1	MASSART Eric	Lic CAS n° 21422
- Responsable E.C.2	MODAVE Louis	Lic ASAF n° LG653
- Chef de Sécurité E.C.2	GOBEAUX Frédéric	Lic CAS n° 22206
- Responsable E.C.3	JACQUES PAUL	Lic ASAF n° LG521
- Chef de Sécurité E.C.3	TANNIER Frédéric	Lic CAS n° 20523

#### Secours médicaux

- Équipe médicale :	CRS Médecins – Resp : ROMMES Gérard
- Ambulances :	INS Nombre : 4 (1 par EC +1 au PC)

### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2 Éligibilité

Le Rallye de la Principauté est une épreuve de type B (voir Art 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour le Championnat Provincial Liégeois.

#### Art. 3 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

#### Art. 4 Description Parcours

- 3 boucles d'une longueur de 34,15 km et 1 boucle d'une longueur de 28,54 km .  
Pour les boucles 1, 2 et 3, il y a 4 sections et 3 étapes de classement.  
Pour la boucle 4, il y a 3 sections et 2 étapes de classement (EC1 et EC2) :  
E.C. 1 : 16,57 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show  
E.C. 2 : 11,97 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Ligne  
E.C. 3 : 5,61 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Ligne  
Total : 290,57 km dont 130,99 km d'EC, comprenant 0 % de chemins non revêtus en dur.

**Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.**

**Les divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres divisions.**

#### Art.5 Engagement

##### 5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement et entièrement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » et de la fiche « Copies des licences 2019 » de l'équipage (voir « Engagement Type » Rallye), DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 01 avril 2019 et, au plus tard, le 08 mai 2019 avant 20hH00, à :

**Madame MAERVOET Nathalie**  
**Hardisse Voie n°23**  
**4042 LIERS.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 08/05/2019 à 20 heures**  
(Attention aux délais bancaires).

**N° IBAN BE58 2400 5489 0179 BIC : GEBABEBB Intitulé: Asbl Écurie Chawresse**

**Communication : PRINCIPAUTE 2019 Équipage Nom du Pilote / Nom du co-pilote**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 11 MAI 2019 à 12heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20%

**(Avec un minimum de 10 € et un maximum de 125 €) (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)**

##### Photocopie des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

##### 5.2. Nombres maximaux d'engagés

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 16/04/2019 (30<sup>ème</sup> jour avant la date de l'épreuve) à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### **5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF)**

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 265€
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 315€
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 250€

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25% (y compris pour les divisions « Prov'historic »). Voir art. 5 du RTG

### **5.4. REMBOURSEMENTS :**

#### **1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint**

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes **(Soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint)**, se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

#### **2. Remboursement en cas d'annulation**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

#### **3. Remboursement dans les autres cas (Voir art 9.5 du RSG – IMPORTANT)**

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeur (à justifier\*\*)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (fax ou mail, autorisés).

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

<b>Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'A.S.A.F. qui tranchera sans appel.

### **5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)**

L'attribution et l'affichage des numéros de départ seront publiés sur notre site internet [www.ecuriechawresse.be](http://www.ecuriechawresse.be) le Jeudi 09 mai 2019 à partir de 20 heures.

Pour tous renseignements : BORLEZ Robert gsm 0486/335.104 !! Entre 20h et 22h00 !!

Les numéros, en Division 1, 2, 3, 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH – SR, de **201 à 250** ; en division PH - Classic, de **251 à 299**.

### **Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

#### **A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 11 mai 2019 de 10 heures 30 à 18 heures 30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

**A méditer** : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, **entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve**, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

BORLEZ Robert - BORLEZ Didier - GAYE Eugène – LEPAILY Daniel - SCHU Thierry –SENY Guy – TROQUAY Georges –DEMAIN Marc

#### **B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)**

*Fréquence* : Trois fois

*Emplacement(s)* : Station-Service du MAKRO avenue du Progrès n° 12 à 4432 Allieur.

Pour le ravitaillement, c'est **payement par cartes bancaires uniquement**.

Nous vous informons aussi que ***les jerricans ou similaires*** ne pourront être utilisés que pour ***l'essence spéciale***.

Le ravitaillement est donc interdit dans le parc d'assistance et sur le routier sous peine d'application des sanctions prévues à l'art.17.2 du R.P.R.

#### **C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)**

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seuls, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve.

**ATTENTION**: Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT. En cas d'infraction à cette règle, la MISE HORS COURSE sera immédiatement prononcée.

## **IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)**

### **Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)**

Situation du parc fermé de départ : « Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Allieur

### **Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 3 du RPR)**

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions

auront lieu le 11 mai 2019 à partir de 14 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » et ce, dans le sens inverse des numéros.

Emplacement : « Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Allieur

**Rappel** : Si un véhicule a été refusé lors des « VT » préliminaires générales préalables à l'épreuve, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course. (Voir art.3.8. du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *chaussée de Tongres n° 538 à Rocourt.*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : « Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur

## **Art 9. Vérifications administratives**

### **A. Contrôle administratif obligatoire**

« Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur, le samedi 11 mai 2019 de 10h00 à 14h00.

#### **Documents à présenter :**

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10€), « T-B, "TP- A4" (50€), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF;  
**(Attention : la licence "R" de la VAS n'est pas acceptable ; éventuellement, un TP-L doit être délivré pour la remplacer)**
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le « TP-.. » obligatoire requis (éventuellement : TP-A3)
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.
- 

#### **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.  
Ces licences et "TP-.." étant **STRICTEMENT** réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

### **B. Récupération des licences**

#### En cours d'épreuve :

Direction de course ou Secrétariat de « l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur.

#### En fin d'épreuve : (Après la rentrée du dernier concurrent au Parc Fermé)

Direction de course ou Secrétariat de « l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur.

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art.2.1.12 du RPR).

<b>V</b>	<b>DOTATION</b>
----------	-----------------

**Art. 9 Proclamation des résultats**

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 12 mai 2019 maximum à 22 heures 30 à l'« l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur.

9.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH Classic (16-17-18 et 19, confondues)
- Premiers chaque classe de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Premiers de chaque classe la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondue
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

<b>VI</b>	<b>POINTS DE CONTACT</b>
-----------	--------------------------

**Art. 11 Permanences**

- **Jusqu'au jeudi 09 mai 2019**

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 10h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 10h à 21h)

**Art. 12 Tableau d'affichage**

Situation: « l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur.

<b>VII</b>	<b>DIVERS</b>
------------	---------------

- A) Road book d'assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- B) Programmes disponibles à partir du samedi 11 mai 2019 à l'Athénée d'Ans
- C) Petites restaurations sur place
- D) Hôtels et Gîtes consultés l'Office du Tourisme du Pays de Liège Téléphone : +32 (0) 4 221 92 (du lundi au samedi de 9h à 17h et Dimanche de 9h à 16h)

<b>VIII</b>	<b>APPROBATIONS</b>
-------------	---------------------

**Art. 13**

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

**Art .14**

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

**LE REGLEMENT A ETE APPROUVE PAR :**

- Charlier Thierry (Lic. ASAF n° LG413) pour la CSAP Liège, en date du 20/03/2019
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° LG957) pour la Commission « Rallyes » de l'ASAF, en date du 26/03/2019

**LA LICENCE D'HOMOLOGATION DU PARCOURS A ETE DELIVREE PAR :**

- Brasseur Joël (Lic. ASAF n° LG519) pour l'ASAF, en date du 08/03/2019

<b>Club organisateur : ASBL ECURIE CHAWRESSE</b> <b>Epreuve : RALLYE de la PRINCIPAUTE</b> <b>Date : 11 et 12 MAI 2019</b>	<b>N°</b>   
Bulletin d'inscription à renvoyer du 01 AVRIL 2019 au 16 MAI 2019 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Madame MAERVOET Nathalie rue Hardisse Voie n° 23 à 4042 LIERS.	

<b>* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION</b>					<b>PARTICIPE AU :</b>	
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>	
					Shake Down <input type="checkbox"/>	

<b>PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>												
Nom : .....		Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>						
Né(e) le : / /		Adresse : .....				N° :						
Code postal :		Localité : .....										
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.												
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :			E-mail :							
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>ASAF</b>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>VAS</b>			N° Licence	Type	Ecurie					
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> WV			

<b>COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>												
Nom : .....		Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>						
Né(e) le : / /		Adresse : .....				N° :						
Code postal :		Localité : .....										
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :			E-mail :							
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>ASAF</b>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>VAS</b>			N° Licence	Type	Ecurie					
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> WV			

<b>VEHICULE :</b>	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée :         cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : <b>Toutes</b> sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**Abandon de recours participants**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :  
 (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;  
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute de personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

<b>R.G.P.D.</b>	<b>Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !</b>
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / .....	(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)
Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.  Signature du copilote

**Epreuve :** RALLYE DE LA PRINCIPAUTE

**Date :** 11 ET 12 MAI 2019

N°

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES*

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « ..... »		.....		.....		.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

### COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « ..... »		.....		.....		.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

### VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis		Cyl.		Div.		Cla.	
						cc					
Compagnie d'assurance :						Police n° :					

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>	

N°

## Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

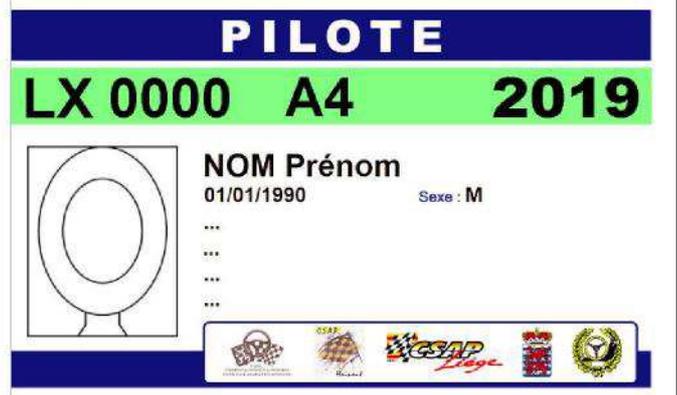
### Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



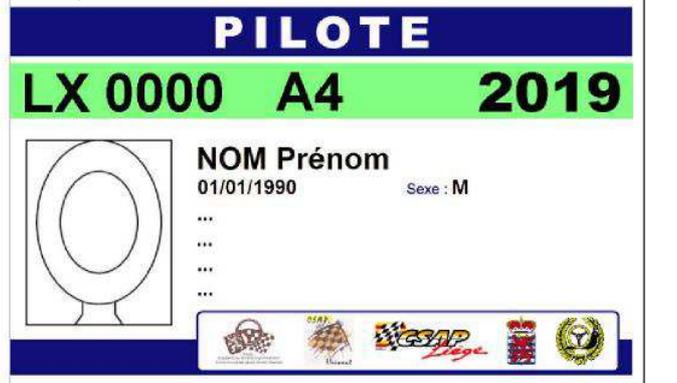
### Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances : .....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

**Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.**